

Bullet, le 7 mars 2022

## **Rapport de la commission des Finances chargée de l'examen du Préavis No 10-2022 Crédit pour la rénovation de la piscine des Replans**

Madame La Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les commissions de Ste-Croix et de Bullet se sont réunies le mardi 1<sup>er</sup> mars à 19h00 dans l'Espace Alexei Jaccard pour étudier le préavis noté en marge.

La commission des finances était composée de Fabienne Candaux-Rey, Gaele Pernoux, Alexandre Genoud, Yves-alain Prévitali et Olivier Chablaix, rapporteur.

Nous remercions notre municipal Serge Gander, ses collègues de Ste-Croix, Yvan Pahud et Sylvain Fasola ainsi que Jean-François Gander, chef du service URBAT, qui nous ont présenté le projet.

Yvan Pahud nous parle de l'historique de la piscine intercommunale et des difficultés que l'ensemble des partenaires rencontrent depuis plusieurs années. Ensuite, Jean-François Gander nous présente les projets avec les variantes qui ont été refusées en raison des coûts trop importants.

Les explications confirment ce que tout le monde sait, à savoir que les locaux, les installations et les équipements doivent être rénovés ou remplacés. Il est également dit que le chauffage au gaz devrait être remplacé par un chauffage au bois.

Les commissions ont pu s'exprimer en posant une multitudes de questions comme le type de chaudière, les éventuelles oppositions, l'ouvertue de la buvette hors saison ou la question des demandes de soutien au titre de la LADE etc.

Afin de poursuivre l'étude visant à réaliser un nouveau bâtiment sans la piscine intérieure et de trouver des pistes d'économies, un groupe de travail composé des délégués des 2 municipalités et d'une délégation de la Société de la Piscine a été créer.

S'inscrivant dans le Masterplan de l'ADNV, destiné à renforcer le tourisme 4 saisons, ce bâtiment aura aussi la possibilité d'accueillir plusieurs activités. Le projet total qui a déjà fait l'objet d'une étude à l'interne du groupe de travail devrait se situer à +/-30% de CHF 3'700'000.--. Le bureau choisi conformément au protocole par le comité d'évalution s'est porté sur l'Atelier d'Architecture AA, MM. Pereira et Troyon.

Le planning prévu pour cette première étape devrait débuter en avril 2022 et aboutir avec la présentation du projet d'exécution d'ici juin 2023.

Après l'acceptation à l'unanimité de la commission de Ste-Croix, notre commission a demandé de pouvoir statuer seule en raison d'une abstention.

La commission remercie la Municipalité pour les explications et adopte ce préavis à l'unanimité moins une abstention.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## Le Conseil Communal de Bullet,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre cette première étape de la rénovation de la piscine publique des Replans,
- D'accorder le montant à charge de notre commune soit (12% de CHF 423'500.00), CHF 50'820.00). Le compte 9165.10.22 est ouvert au Bilan,
- De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours,
- D'amortir cet investissement par le compte 170.33.11 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2023. L'influence de l'investissement sur le budget sera d'environ CHF 6'000.00.

Le rapporteur Olivier Chablaix



Fabienne Candaux Rey

